

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 35

Artikel: Peine perdue
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206251>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tres de chancellerie et devenir le point central où se rapportent toutes les bêtises et les misères de la pauvre humanité ! Passe encore pour les détails larmoyants de ce que Mlle une telle a fait avec un tel et dont il est résulté de grosses suites. On la plaint, on la console, lui assure avec certitude que cela passera et qu'elle n'est pas la première. Mais ces fulminantes inculpations que des femmes courroucées viennent porter contre leurs époux qu'elles déchirent et perdent de réputation sans se rappeler qu'il est père de leurs enfants et que cette réputation est la leur... Si encore elles étaient toujours aimables, on ne les écouterait pas, on les regarderait et on finirait par leur dire : Madame, vous avez tort, vous répondez dix mots pour un seul qu'a dit votre mari et vous vous étonnez qu'il se fâche, etc., etc.

C'est souvent une étrange bizarrure qu'une audience baillivale. Voici une matinée :

Six déserteurs autrichiens. — Quatre mendians. — Quatre lettres du Sénat : j'admire toujours la sagesse du Sénat.

Une de la chambre des péages : j'admire un peu moins quoique la lettre soit d'un très bon style. — Un pasteur avec un projet d'amélioration d'école : C'est très bien, il réclame en faveur de ses propres droits. — Une jeune émigrée, sans bas et sans souliers mais parée d'un air d'innocence et paraissant déterminée à ne se rechausser qu'honnêtement. — Un bavard qui n'entend rien aux affaires parle longuement, insiste longuement sur ce qui ne peut être. Le bailli s'impatiente, se fâche, et le bailli a tort : on aurait trop souvent l'occasion de se fâcher. — Un second n'est guère mieux reçu ; de la faute du premier et Monseigneur est un sot qui se réprimandera lui-même. — Quelques sceaux de mandats. — Un dégagement pour dettes ; le pauvre homme n'a rien à se reprocher ; il commence avec peu de choses ; sa femme eut plusieurs enfants ; il eut bien de la peine à les élever ; il combattit longtemps ; il ne vécut que de privations — quelle frugalité ! — : un cheval pérît, la cherté vient et sa dernière maladie lui donne le coup de chute. — Une toute petite vieille, toute décrépite, bien proprette mais bien dégueuillée. Je deviens poli, je la fais asseoir. Elle présente sa requête en tremblant ; chacun l'abandonne, dit-elle, jusqu'à ses enfants. Le Souverain ne vous abandonnera pas, madame, lui dis-je. Elle est arrivée désolée, elle part contente : la belle chose que d'être bailli. — Un procès terminé à l'amiable ; un autre étouffé à première citation : il ne fallait que le mot du rapprochement et nul ne voulait le prononcer. — Une consulte de commis de village pour difficultés assez graves. — Un soldat français : Bonjour citoyen, es-tu le bailli ? — Bonjour camarade, je le suis. — Tiens, voilà une lettre qu'on m'a remise pourtoi. — Et qui ? — Je l'ignore, mais ce doit être un des bons, car il m'a donné un écu pour faire cette commission en passant. — Pourquoi as-tu déserté ? — Parce que mon capitaine était royaliste. — Et où vas-tu présentement ? — Revoir ma maîtresse. — Et ensuite ? — Rejoindre l'armée. — C'est très bien ; qu'on lui donne à dîner et vive la République.

Je croyais avoir terminé mon audience et pouvoir aller dîner. Mais ne voilà-t-il pas encore une demi-douzaine de tripotages et puis une chèvre prise en flagrant délit : la scélérate, au mépris du droit des gens, avait franchi la haie d'un jardin et brouté l'herbe défendue. Je me hâtai de juger que la chèvre était une impertinente et qu'il fallait dédommager le propriétaire... et enfin j'échappai. Mais je m'étais fait attendre. L'excellente petite mine de ma femme (lorsqu'elle est de bonne humeur), était altérée par l'impatience ; mes enfants avaient l'air affamés et ma soupe était toute froide... Oh ! la terrible chose d'être bailli, monsieur de la Harpe. Le Ciel préserve mes chers ressortissants de vous avoir jamais pour tel. »

Peine perdue. — Un passant ayant accroché, par mégarde, le parapluie de X..., celui-ci se met à l'accabler d'invectives et d'injures.

Et comme l'autre s'apprête à répondre, X... l'interrompt d'un geste :

— Il est inutile que vous ripostiez : je suis sourd !

LES MÉMOIRES DU PEINTRE

Un curieux document de la bibliothèque de Sainte-Geneviève révèle le prix du travail d'un bon peintre de jadis. En 1759, Jacques Casquin avait exécuté des travaux dans l'église d'un monastère. Il demanda 78 florins d'honoraires. La somme parut exagérée. On lui réclama le détail, qu'il fournit :

Corrigé et verni les dix commandements de Dieu	5 flor.
Embelli Ponce-Pilate et mis un nouveau ruban à son bonnet	3 —
Remis une queue neuve au coq de Saint-Pierre et raccommodé sa tête	2 —
Rattaché le bon larron à sa croix et remis un doigt neuf	4 —
Remplacé et doré l'aile gauche de l'ange Gabriel	4 —
Lavé la servante du grand prêtre Caïphe et mis du cramoisi sur ses joues	5 —
Renouvelé le ciel, ajouté deux étoiles, doré le soleil et nettoyé la lune	7 —
Ranimé les flammes du purgatoire et restauré quelques âmes	6 —
Remis une queue neuve à Lucifer, raccommodé sa griffe gauche, et fait plusieurs choses neuves pour les damnés	4 —
Rebordé la robe d'Hérode, lui avoir remis les dents et rajusté sa perruque	2 —
Rapiécé la culotte en cuir d'Anne et mis deux boutons à sa veste	6 —
Mis des guêtres neuves à Tobie fils, voyageant avec l'ange Raphaël, et une courroie neuve à son sac de voyage	6 —
Nettoyé les oreilles de l'âne de Balaam et l'avoir referré	5 —
Remis des pendents d'oreille à Sarah	2 —
Mis un caillou dans la fronde de David, grossi la tête de Goliath et reculé ses jambes	3 —
Remis des dents à la mâchoire de l'âne de Samson	3 —
Goudronné l'arche de Noé et donné à cet homme juste une nouvelle paire de manches	6 —
Rapiécé la chemise de l'enfant prodigue, lavé les porcs et mis de l'eau dans leur bac	3 —
Remis une ancre à la cruche de la Samaritaine	2 —
Total.	78 flor.

LE GENDARME A LENTILLES

On assure que nous sommes mieux défendus que ne l'étaient nos pères, contre les attaques des voleurs, cambrioleurs, malandrins et apaches de tout acabit.

C'est possible. Gendarmes et policiers sont plus nombreux et mieux armés que jadis ; ils possèdent des moyens de transport plus rapides pour « filer » leur homme. On dit même qu'ils luttent si bien de ruse et de finesse avec leurs dangereux clients, et qu'ils sont si bien au fait de toutes les ficelles, de tous les trucs du métier, que si, par une fantaisie dont nous préserve le ciel, ils passaient un jour à l'ennemi, ils seraient plus redoutables encore pour le pauvre bourgeois que les plus habiles d'entre les professionnels du cambriolage et de l'assassinat.

Mais n'en déplaise aux gendarmes et policiers, le vieil adage a toujours raison : On n'est jamais mieux servi et gardé que par soi-même. C'était aussi l'avis de Paul Nadar, le célèbre photographe parisien, lorsqu'il convia un jour son ami Henry de Parville dans son atelier.

« — Essayez de forcer mon coffre-fort, dit

Nadar à Parville, et vous verrez si je ne vous donne pas, séance tenante, la preuve écrite que c'est vous et le moment exact où vous aurez fait sauter la serrure.

» Et je forcai le coffre-fort, raconte Parville,... sans difficulté, parce que la clé était restée sur la porte à mon intention. Mais au moment où j'ouvrais, une sonnerie violente retentit et un bruit sec se fit entendre.

» Eh bien ! dis-je à mon tour, vous voilà prévenu ; mais qui vous prouvera que c'est moi qui ai ouvert !

» Nadar sourit et me montra, caché dans un appareil photographique, et au-dessus du coffre-fort, une petite pendule.

» — Vous êtes pris, saisi, dit-il.

» Et, cinq minutes plus tard, il m'apportait mon portrait très bien venu. Aucun doute n'était possible. Sur l'épreuve je forcais bien réellement le coffre-fort et on distinguait nettement les aiguilles de la pendule : 4 heures 48 minutes, l'heure fatidique qui aurait pu être l'heure du crime.

» Par précaution j'ai emporté cette photographie compromettante.

» Il est évident que le système peut se plier à une infinité de circonstances qu'il est facile d'imaginer, depuis les attaques nocturnes jusqu'aux cas de divorce. Il est bien simple d'ailleurs. L'appareil est hors de la vue, l'objectif braqué sur le point convenable.

» L'obturateur ne demande qu'à se démasquer. Un fil fin, un cheveu le maintient dans sa position. Le voleur survient, il brise le fil sans s'en douter. L'obturateur s'échappe ; la plaque est impressionnée. Le jeu d'un ressort produit de nouveau l'obturation de l'objectif. Tout est fini. Le tout est bien enfermé dans la boîte photographique.

» Et s'il fait nuit ? Encore plus commode. Le fil d'arrêt, en se brisant, fait partir en même temps l'amorce d'une de ces poudres à base de magnésium qui donnent une lumière éblouissante. Le coupable est admirablement photographié en une fraction de seconde.

» Avec un peu de bonne volonté, ce surveillant, ou garde photographique non asservi, finira par entrer dans les mœurs. »

QUESTIONS ET RÉPONSES. Nous avons, il y a quelques semaines, posé cette question à nos abonnés :

« Pourquoi y a-t-il, en France, une ville qui s'appelle Noyon et dans le canton de Vaud une ville dont le nom est Nyon ? »

Une seule réponse nous est parvenue. C'est peu. Nous en espérons d'autres. Espoir vain.

L'auteur de l'unique réponse est M. H.-L. Coulin, Nyon. « C'est, dit-il, parce que les Vaudois n'aiment pas l'eau, »

Nous supposons donc qu'il a raison et lui adresserons l'objet utile promis.

Favey et Grognuz. — Le nombre de souscriptions nécessaire pour assurer la publication de la nouvelle édition de l'amusant récit des aventures de Favey et Grognuz est actuellement recueilli. D'ici deux mois, cette brochure sortira de presse et sera expédiée aux souscripteurs contre remboursement du prix de fr. 2.—

Elle sera ensuite mise en vente, en librairie, au prix de fr. 2.50.

Au cinéma ! — La canicule est terminée ; adieu les soirées dans les jardins, sur la terrasse des cafés, derrière les lauriers, les sapins ou les palmiers. C'est l'automne. Quand le soleil a disparu derrière le Jura, l'air est frais. Les pardessus mi-saison se basardent. Concerts, conférences, théâtre, n'ont pas encore commencé, mais ils sont à la porte. En attendant leur entrée, ce sont les cinémas qui moissonnent. Au Kursaal, au Lumen, on se presse tous les soirs et l'on en a largement pour son argent, certes ; programmes copieux et variés. Le dimanche, à 24 heures, matinée.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.